



Canada

equitas

EPU4 : Ta voix compte!

Rapport des priorités et suggestions exprimées par la société civile

Rencontre CHFDP, 15 janvier 2024, en ligne

Aperçu de la présentation

- Introduction
- Objectifs
- Méthodologie
- Principaux thèmes abordés
 - Instruments internationaux de droits de la personne
 - Droits des peuples autochtones
 - Pauvreté, logement et sécurité alimentaire
 - Femmes et filles (et violences faites aux femmes)
 - Personnes en situation de handicap
 - Migrants et réfugiés
 - Diversité, équité, inclusion (anti-racisme)
 - Sécurité publique et application de la loi
 - Entreprises et droits de la personne et action climatique
- Autres thèmes abordés
- Conclusion
- Prochaines étapes
- Questions et discussion



Présentation de l'équipe

Jean-Sébastien Vallée, Directeur de l'éducation, Equitas

Angie Osachoff, Directrice des programmes canadiens, Equitas

Avec la participation de:

Kerri Joffe, avocate, ARCH Disability Law Centre

Equitas reconnaît que ses bureaux sont situés sur les territoires autochtones non cédés des Premières nations Kanien'kehá:ka (Mohawk), xwməθkwəyəm (Musqueam), Skwxwú7mesh (Squamish) et səłilwətaʔt (Tsleil Waututh). Nous travaillons également sur les territoires d'autres peuples des Premières Nations, Métis et Inuit.

equitas

éduquer. habiliter. changer.

Equitas fait progresser l'égalité, la justice sociale et le respect de la dignité humaine grâce à des programmes d'éducation aux droits humains transformateurs, au Canada et partout dans le monde.



Nous offrons aux gens des opportunités de **renforcer leurs connaissances et leurs compétences**, et de **développer des attitudes** et des comportements propices à l'inclusion et à la promotion des droits humains.



Nous incitons les gens à **revendiquer leurs droits**, à demander des comptes aux personnes décisionnaires et à agir pour assurer le respect, la protection et la réalisation des droits humains.



Nous renforçons le **leadership** des gens afin de développer des solutions collaboratives visant à **bâtir un monde plus inclusif** et plus équitable pour tout le monde.

equitas

Objectifs

Les activités d'engagement avaient pour objectifs de permettre à la société civile :

- de mieux comprendre ce qu'est l'EPU;
- d'exprimer des suggestions, aux gouvernements FPT, pour alimenter la réponse du Canada concernant les recommandations de l'EPU4 et leur mise en œuvre;
- de s'engager dans la mise en œuvre des recommandations, en identifiant des actions prioritaires et possibles d'entreprendre, en tant que membre de la société civile.

SOCIAL
CHANGE
is a
TEAM
EFFORT

equitas

Méthodologie

- Un **webinaire** pour que les OSC comprennent mieux l'EPU;
- **Cinq sessions d'engagement** avec les OSC pour discuter des recommandations de l'EPU4;
- Un **formulaire de consultation** pour permettre aux membres de la société civile de s'exprimer sur les recommandations.

Entre le 28 novembre et le 13 décembre 2023, approximativement **141 personnes**, issues d'environ **60 organisations**, basées dans **9 provinces**, se sont exprimées (54 via les sessions d'engagement; 87 via le formulaire).



Principaux thèmes abordés

Chaque personne était invitée à s'exprimer sur les recommandations de son choix. Toutes les recommandations n'ont pas été discutées, mais tous les thèmes du rapport national ont été abordés.

Certains thèmes ont fait l'objet de davantage de contributions:

- *Instruments internationaux de droits de la personne*
- *Droits des peuples autochtones*
- *Pauvreté, logement et sécurité alimentaire*
- *Femmes et filles (et violences faites aux femmes)*
- *Personnes en situation de handicap*
- *Migrants et réfugiés*
- *Diversité, équité, inclusion (anti-racisme)*
- *Sécurité publique et application de la loi*
- *Entreprises et droits de la personne et action climatique*

Instruments internationaux de droits de la personne

En résumé, les OSC recommandent aux gouvernements FPT de:

- Reconnaître l'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance des droits de la personne et adopter l'approche fondée sur les droits dans leurs décisions et programmes (éviter de prioriser certains droits au détriment d'autres);
- Renforcer les mécanismes nationaux de mise en œuvre et suivi;
- Ratifier tous les instruments qui ne le sont pas encore;
- S'engager plus activement sur les droits de la personne et travailler davantage en synergie entre les paliers de gouvernement et les différents ministères et avec la société civile et les autres acteurs, notamment l'ONU;
- Mener un audit pour analyser l'ensemble de la situation des droits de la personne au Canada.

Instruments internationaux de droits de la personne

Les recommandations prioritaires sont:

- **68 et 69:** Renforcer les mécanismes nationaux de mise en œuvre et suivi;
- **1 à 44:** Ratifier les instruments qui ne le sont pas encore, notamment:
 - *Protocole facultatif, Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (36);*
 - *Protocole facultatif, Convention contre la torture (10 à 23);*
 - *Convention contre les disparitions forcées (2 à 9; 11; 29);*
- **45 et 46:** Collaborer avec la société civile dans le cadre de l'EPU et rendre les informations officielles accessibles au public et au Parlement.

Citation librement traduite à partir de l'anglais: «*Cela fait des décennies que l'on demande une approche structurelle et globale. Il est temps de passer à l'action.* »

Droits des peuples autochtones

Citation librement traduite à partir de l'anglais: « *Les violations des droits de la personne à l'encontre des peuples autochtones, notamment le non-respect de leur consentement libre, préalable et éclairé dans le cadre de projets d'extraction de ressources, continuent d'être monnaie courante au Canada. Les progrès réalisés dans le cadre des appels à l'action de la Commission Vérité et Réconciliation n'ont pas été suffisants - les faire progresser doit être l'un des objectifs les plus urgents du Canada en matière de droits de la personne.* »

Droits des peuples autochtones

En résumé, les OSC recommandent aux gouvernements FPT de:

- Renforcer et accélérer les efforts pour le respect des droits des peuples autochtones, notamment concernant la mise en œuvre des appels à l'action de la *Commission vérité et réconciliation*;
- Garantir la pleine participation et le consentement préalable, libre et éclairé des peuples autochtones à tous les niveaux de décisions;
- Reconnaître la discrimination systémique envers les Autochtones et agir proactivement pour y remédier;
- Reconnaître que la surreprésentation des populations autochtones dans le système de justice est une conséquence du colonialisme et de la discrimination et agir proactivement pour y remédier;
- Lutter contre la violence genrée et mettre en œuvre les recommandations de l'*Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*

Droits des peuples autochtones

Les recommandations prioritaires sont:

- 294 à 299 : Garantir le droit des peuples autochtones à la consultation, au consentement préalable, libre et éclairé et à la pleine participation;
- 297; 303 à 305; 307 à 308; 310 : Mettre en œuvre les appels à l'action de la *Commission vérité et réconciliation*;
- 29 à 31 : Ratifier la *Convention relative aux peuples indigènes et tribaux*;
- 290 à 291; 294; 306 : Mettre en œuvre les principes de la *Déclaration sur les droits des peuples autochtones*;
- 181 à 184 ; 191; 197 à 198 : Réaliser les droits économiques, sociaux et culturels;
- 300 à 301 : Mettre fin à la criminalisation des défenseurs autochtones à protéger leur territoire;
- 89; 129; 264 à 268; 305 : Lutter contre la discrimination et le racisme à l'égard des autochtones;
- 118; 124; 129 à 131 : Lutter contre le profilage racial et la surreprésentation des autochtones dans le système de justice;
- 250 : Adopter des mesures de prévention, d'enquête, de sanction et de réparation dans les cas de violence fondée sur le genre, en mettant l'accent sur les cas de disparition ou d'assassinat de femmes et de filles autochtones.

Pauvreté, logement, sécurité alimentaire

En résumé, les OSC recommandent aux gouvernements FPT de:

- Renforcer et accélérer les efforts pour la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels;
- Reconnaître que la pauvreté, le sans-abrisme et l'insécurité alimentaire sont des violations de droits de la personne et utiliser une approche fondée sur les droits dans les décisions et programmes les adressant;
- Ratifier le Protocole facultatif se rapportant au *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*;
- Mettre en œuvre la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement*.

Citation librement traduite à partir de l'anglais: « *La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et la stratégie nationale pour le logement mentionnent la pauvreté et le sans-abrisme comme des violations des droits de la personne. Le Canada a fait un pas en avant hésitant et doit maintenant l'appliquer à tous les droits ESC et le rendre plus significatif.* »

Pauvreté, logement, sécurité alimentaire

Les recommandations prioritaires sont:

- 166 à 169; 181 : Favoriser l'accès au logement et lutter contre l'itinérance;
- 170 à 174 : Mettre en œuvre la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement*;
- 71; 72; 165; 180 : Respect et avancement des droits économiques, sociaux et culturels.

Femmes et filles (et violence faite aux femmes)

En résumé, les OSC recommandent aux gouvernements FPT de:

- Renforcer et accélérer la mise en œuvre du *Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe*;
- S'assurer que les décisions et programmes des gouvernements incluent les femmes et les filles les plus marginalisées et prennent en considération leurs besoins spécifiques;
- Adopter une véritable approche intersectionnelle en matière de droits des femmes;
- Promouvoir les droits sexuels et reproductifs et l'accès universel à l'avortement, incluant pour les femmes particulièrement marginalisées;
- Favoriser l'autonomisation et la participation des femmes et des filles;
- Améliorer l'accès à la justice des femmes marginalisées et la connaissance de leurs droits;
- Renforcer le rôle de leadership que le Canada devrait jouer à l'international en matière de droits des femmes et des filles.

Femmes et filles (et violence faite aux femmes)

Les recommandations prioritaires sont:

- **237 à 245** : Mettre en œuvre le *Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe*;
- **184 à 187; 191; 192** : Garantir l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive, incluant l'égalité d'accès à l'avortement et à l'éducation sexuelle;
- **141** : Poursuivre les efforts visant à promouvoir la participation politique des jeunes, en accordant une attention particulière à l'autonomisation des jeunes femmes;
- **230** : Poursuivre ses efforts relatifs aux problèmes tels que la violence fondée sur le genre et continuer à promouvoir son rôle de chef de file dans la représentation des femmes aux postes décisionnels.

«Afin de lutter efficacement contre la discrimination et la violence faites aux femmes, le Canada devrait élargir son approche intersectionnelle dans la mise en œuvre des Droits humains. Cela permettrait d'atteindre l'égalité réelle entre les genres, d'adopter une approche plus inclusive dans la mise en œuvre des politiques, et de déployer les ressources de façon plus adéquate. »

Personnes en situation de handicap

En résumé, les OSC recommandent aux gouvernements FPT de renforcer:

- le droit de vivre dans la dignité,
- le droit à l'inclusion et à l'égalité des chances en éducation et en emploi.
- une organisation a exprimé certaines préoccupations en lien avec l'aide médicale à mourir et les droits des personnes en situation de handicap

Les recommandations prioritaires sont:

- **165** : Veiller à ce que les droits économiques, sociaux et culturels puissent être effectivement exercés par toutes les personnes au Canada, y compris les personnes en situation de handicap;
- **161** : Veiller à la mise en œuvre de mesures adéquates visant à réduire la pauvreté et les inégalités auxquelles sont confrontées les personnes en situation de handicap et les peuples Autochtones; et
- **278** : Continuer à mettre en œuvre des mesures pour que les personnes en situation de handicap puissent sortir de la pauvreté, notamment en veillant à ce que la Loi sur la prestation canadienne pour les personnes handicapées en 2023 tienne compte des frais de subsistance plus élevés liés aux incapacités des personnes en situation de handicap.

Migrants et réfugiés

Citation librement traduite à partir de l'anglais: « Plus de 5 000 personnes ressortissantes étrangères et résidentes permanentes ont été détenues par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) en 2022-2023. Certaines ont été détenues dans des établissements correctionnels, dans des conditions restrictives, par exemple menottées et placées à l'isolement, sans qu'aucune accusation pénale ne soit portée contre elles. Cette situation prive les personnes de leur droit à la liberté et à la dignité, ce qui a de graves conséquences sur leur santé mentale et leur bien-être. Les alternatives à la détention des personnes immigrées doivent être privilégiées, conformément au Pacte mondial pour les migrations. [...] Les contrats encore en vigueur entre l'Agence des services frontaliers du Canada et les gouvernements provinciaux, qui autorisent la détention des personnes immigrantes dans les établissements pénitentiaires provinciaux, doivent être résiliés. Tous les niveaux de gouvernement devraient collaborer pour développer, financer et utiliser des options alternatives de contrôle des immigrants qui les traitent avec dignité et respect.»

Migrants et réfugiés

En résumé, les OSC recommandent aux gouvernements FPT de:

- Ratifier les instruments internationaux qui protègent les droits des personnes migrantes et réfugiées et revoir la définition de l'apatride pour la rendre conforme au droit international;
- Revoir les pratiques de l'Agence des services frontaliers du Canada: mettre fin à la détention des enfants réfugiés et demandeurs d'asile, réglementer la détention des personnes migrantes et réfugiées et améliorer les conditions de détention, prévoir des alternatives à la détention, etc.
- Renforcer la protection des droits des personnes migrantes et réfugiées, notamment la protection des droits du travail, et agir en cas d'abus;
- Renforcer l'accès aux services des personnes migrantes et réfugiées, notamment en matière de santé et justice.

Migrants et réfugiés

Les recommandations prioritaires sont:

- **24 à 28** : Ratifier la *Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille*;
- **37** : Envisager d'adhérer à la *Convention relative au statut des apatrides*;
- **332** : Modifier la *Loi sur la citoyenneté* afin d'y inclure une définition de l'apatride conforme au droit international;
- **325 à 326** : Mettre fin à la politique de détention des enfants demandeurs d'asiles, réfugiés ou migrants en situations irrégulière;
- **321 à 324** : Adopter des mesures législatives pour régler et préciser la durée et les conditions de la détention obligatoire des migrants en situation irrégulière;
- **327 à 331** : Protection contre les abus et l'exploitation;
- **318 à 320** : Protection des droits du travail et accès à la justice;
- **180 à 181** : Garantir un meilleur accès aux services de santé.

Diversité, équité, inclusion (Anti-racisme)

« Les personnes afrodescendantes vivant au Canada sont confrontées à une surreprésentation dans les prisons fédérales et les services de protection de la jeunesse, ainsi qu'à des stérilisations forcées et à diverses formes de discrimination, notamment dans la fonction publique, l'immigration et dans le domaine sportif. L'absence de données désagrégées par les gouvernements provinciaux, en particulier ceux qui nient l'existence du racisme systémique, rend difficile l'analyse précise des défis spécifiques à ces communautés et limite les mesures de lutte contre la discrimination. »

Diversité, équité, inclusion (Anti-racisme)

En résumé, les OSC recommandent aux gouvernements FPT de:

- Reconnaître que les violations de droits humains au Canada touchent de façon disproportionnée certains groupes de personnes, dont les personnes d'ascendance africaine et les Autochtones;
- Reconnaître l'existence d'inégalités systémiques dans les institutions et les programmes gouvernementaux, incluant les inégalités d'accès aux services en santé, en éducation, en emploi, etc.;
- Adopter une approche intersectionnelle et fondée sur les droits pour lutter contre la discrimination et le racisme et promouvoir l'égalité des chances;
- Favoriser la participation des groupes directement concernés, incluant les groupes marginalisés, dans les prises de décisions qui les concernent;
- Lutter contre les discours et crimes haineux;
- Reconnaître que la surreprésentation de certains groupes de personnes dans le système de justice et de protection de la jeunesse est une conséquence de la discrimination et agir proactivement pour y remédier;
- Collecter davantage de données désagrégées pour comprendre les impacts de la discrimination et du racisme au Canada.

Diversité, équité, inclusion (Anti-racisme)

Les recommandations prioritaires sont:

- **71; 74 à 85; 89; 90:** Lutter contre la discrimination et le racisme;
- **86 :** Évaluer la *Stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019-2022* en consultation avec les groupes concernés et adopter les mesures nécessaires pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale;
- **96; 109 :** Lutter contre les crimes haineux et discours de haine;
- **87 :** Continuer à renforcer tous les mécanismes visant à garantir l'égalité pour tous et à éliminer toutes les formes de discrimination fondée sur la race, en particulier pour les personnes d'ascendance africaine;
- **130 :** Renforcer les efforts pour remédier à la surreprésentation des personnes d'ascendance africaine, des Autochtones et des groupes minoritaires dans les systèmes pénitentiaire et de sécurité sociale;
- **268 :** Mettre fin à la discrimination structurelle à l'égard des enfants appartenant à des groupes autochtones et des enfants d'ascendance africaine, et remédier aux disparités dans l'accès des enfants aux services;
- **136 :** Remettre en question l'interdiction faite aux femmes de porter des symboles religieux dans l'exercice de leurs fonctions civiques au Québec, compte tenu des préoccupations graves concernant l'islamophobie.

Sécurité publique et application de la loi

En résumé, les OSC recommandent aux gouvernements FPT de:

- Lutter contre le profilage racial et la surreprésentation de certains groupes de personnes dans le système de justice;
- Améliorer les conditions de détention, notamment concernant le recours à l'isolement;
- Reconnaître que les lois et approches punitives (notamment en matière de travail du sexe, de possession ou vente de drogues, de non-divulgence de la séropositivité, etc.) ont un impact disproportionné sur certains groupes de personnes historiquement marginalisés, ce qui favorise leur surreprésentation dans le système de justice;
- Investir davantage dans les programmes de prévention et mettre en place des mesures alternatives à l'emprisonnement.

Citation librement traduite à partir de l'anglais: « *Nous avons besoin de lois plus claires contre le profilage racial et religieux là où elles font défaut, ces lois [...] devraient décourager ce comportement en imposant la redevabilité, la réparation [...], plus de formation pour combattre les préjugés, etc. »*

Sécurité publique et application de la loi

Les recommandations prioritaires sont:

- **77; 117 à 120** : Lutter contre le profilage racial par la police et les agences de sécurité;
- **130** : Renforcer les efforts pour remédier à la surreprésentation des personnes d'ascendance africaine, des Autochtones et des groupes minoritaires dans les systèmes pénitentiaire et de sécurité sociale;
- **131** : Investir dans des politiques communautaires menées par les Autochtones pour interrompre le processus d'incarcération des Autochtones et financer de manière adéquate les établissements pénitentiaires gérés par les Autochtones;
- **123 à 124** : Améliorer les conditions de détention;
- **132** : Adopter des mesures législatives visant à restreindre le recours à l'isolement prolongé et adhérer à *l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus*;
- **133** : Veiller à ce que l'isolement cellulaire soit conforme à *l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Mandela)* et redoubler d'efforts pour remédier à la surreprésentation des Autochtones et des personnes appartenant à d'autres groupes minoritaires dans les prisons, ainsi qu'aux causes sous-jacentes.

Entreprises et droits de la personne et action climatique

« L'Ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises (OCRE) créé en 2019 ne dispose pas de véritables pouvoirs et de l'indépendance nécessaire à l'exercice de ses fonctions. [...] Les différents gouvernements devraient remettre à l'ordre des priorités législatives le projet de loi sur les pouvoirs de l'OCRE, et mettre en place un recours indépendant pour les victimes. Par ailleurs, le Canada devrait envisager d'intégrer les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits humains dans sa législation ou au moins d'adopter une loi portant sur la diligence raisonnable.»

Entreprises et droits de la personne et action climatique

En résumé, les OSC recommandent aux gouvernements FPT de:

- Reconnaître que le droit de vivre dans un environnement sain est un droit fondamental;
- Reconnaître que, au Canada et ailleurs dans le monde, les groupes les plus vulnérables sont disproportionnellement affectés par les changements climatiques et par les violations de droits commises par les entreprises canadiennes;
- Agir concrètement pour renforcer la redevabilité des entreprises canadiennes en matière de droits de la personne et lutter contre l'impunité, notamment en renforçant le *Bureau de l'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises*;
- S'engager plus activement dans la lutte aux changements climatiques, notamment en matière de législation et d'éducation du public.

Entreprises et droits de la personne et action climatique

Les recommandations prioritaires sont:

- **226 à 227:** Renforcer le *Bureau de l'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises*;
- **218; 221 à 225 :** Renforcer la redevabilité des entreprises canadiennes en droits de la personne;
- **212 :** Adopter des mesures pour atténuer l'impact environnemental négatif de l'exploitation des combustibles fossiles, en accordant une attention particulière aux écosystèmes très importants de l'Amazonie et des glaciers;
- **213 :** Mettre en œuvre des politiques plus efficaces de lutte contre les changements climatiques afin de réduire l'utilisation des combustibles fossiles et les émissions de carbone;
- **207 :** Intensifier les efforts pour développer et renforcer les cadres législatifs nécessaires pour relever les défis environnementaux intersectoriels, y compris des cadres de réduction des risques liés aux changements climatiques et aux catastrophes reliées, avec la participation pleine et significative des personnes appartenant à des groupes marginalisés et se trouvant dans des situations de vulnérabilité, dont les femmes, les enfants, les personnes en situation de handicap et les Autochtones; et
- **211 :** Envisager le versement en temps voulu de l'engagement financier en faveur du climat afin de garantir une voie de développement résiliente aux changements climatiques dans les économies vulnérables.

Autres thèmes abordés

Certains thèmes du rapport national ont été abordés de façon plus indirecte ou transversale, à travers l'un ou l'autre des thèmes précédents. Ces thèmes demeurent toutefois importants pour la société civile:

- *Éducation et emploi*

Les personnes consultées ont surtout mentionné l'inégalité des opportunités et d'accès aux services que rencontrent certains groupes de personnes.

- *Enfants et jeunes*

ce thème a surtout été abordé sous l'angle des inégalités auxquels font face certains groupes d'enfants et de jeunes. En plus de celles déjà mentionnées, ces recommandations sont prioritaires: mettre en place un commissaire indépendant aux droits de l'enfant (258) et mise en œuvre d'une Stratégie nationale de prévention de la violence à l'égard des enfants et lutte à la violence en général (256; 259; 260; 261).

Autres thèmes abordés

- *Personnes âgées*

Ce sujet a été abordé indirectement, en tant que groupe particulièrement susceptible de faire face à des violations de droits, notamment en matière d'accès aux services, de logement, de sécurité alimentaire, etc.

- *2ELGBTQIA+*

Ce sujet a été abordé indirectement, en tant que groupe de personnes particulièrement susceptible de faire face à des violations de leurs droits, notamment en matière d'accès à un logement, à des soins de santé adéquats, etc. La violence homophobe a été abordé dans quelques sessions et les OSC demandent d'accepter les recommandations en lien avec la lutte à homophobie (314; 315; 317)

Autres thèmes abordés

- *Position du Canada sur Israël-Gaza*

Un très grand nombre de contributions écrites (via formulaire) étaient anonymes et non associées à une OSC. Ces contributions étaient identiques et demandaient un cessez-le-feu immédiat, un accès sans entrave à l'aide humanitaire et le respect du droit international en acceptant les recommandations 49 à 61.

Citation librement traduite à partir de l'anglais: « *Au cœur de la crise humanitaire en cours à Gaza, nos priorités tournent autour des recommandations qui répondent au besoin immédiat d'un cessez-le-feu et d'un accès sans entrave à l'aide humanitaire. [...] Les violations continues du droit humanitaire international, y compris les attaques contre les établissements de soins de santé, soulignent l'urgence de rendre des comptes et de prendre des mesures de cessez-le-feu immédiates et permanentes. Cela correspond au devoir du Canada de faire respecter le droit humanitaire international et de répondre aux besoins humanitaires critiques sur le terrain.* »

Conclusion

Les OSC qui se sont exprimées dans le cadre de cette consultation ont des expertises et des points de vue diversifiés. Toutefois, certains éléments transversaux semblent faire consensus et les gouvernements FPT devraient les prendre en considération pour alimenter la réponse du Canada:

1) Renforcer les mécanismes de mise en œuvre et de suivi

La société civile demande que le Canada s'engage à revoir, en collaboration avec la société civile et les peuples autochtones, le cadre juridique et institutionnel pour la mise en œuvre et le suivi des droits de la personne au Canada (68, 69, 45, 46);

Conclusion

2) Adopter une approche intersectionnelle et fondée sur les droits de la personne

Au-delà de l'exercice qui consiste à déterminer quelles recommandations doivent être acceptées ou non, la société civile invite les gouvernements FPT à prendre en considération l'ensemble des recommandations de l'EPU4 et à se demander comment ils pourraient, concrètement, mettre en œuvre toutes les recommandations qui favorisent le respect, la protection et la réalisation des droits de la personne.

La société civile invite les gouvernements FPT à adopter une approche intersectionnelle fondée sur les droits de la personne qui reconnaît l'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance des droits. Cette approche holistique devrait orienter l'ensemble des décisions des gouvernements. Suivant cette approche, les gouvernements sont redevables envers toutes les personnes détentrices de droits et les programmes et services offerts par les gouvernements et ses institutions doivent favoriser le respect, la protection et la réalisation de l'ensemble des droits.

Conclusion

3) Renforcer la collaboration et la mise à profit des expertises

La société civile reconnaît la redevabilité des gouvernements FPT en matière de droits de la personne et le rôle de leadership qu'ils doivent assumer dans le cadre de l'EPU et des autres mécanismes de rendement de compte relatifs aux droits humains.

Toutefois, elle recommande que les expertises spécifiques de la société civile, des peuples autochtones, des institutions nationales de droits de la personne et des différents organes et mécanismes des Nations Unies en matière de droits de l'Homme soient davantage reconnues et mises à profit.

Cette collaboration devrait s'inscrire dans une dynamique de dialogue, de réflexion conjointe et de co-construction de solutions, et non uniquement de consultation.

Prochaines étapes

Les OSC recommandent que les gouvernements FPT impliquent **significativement** (dialogue, réflexion conjointe et co-construction de solutions) et de façon **continue** l'ensemble des acteurs (institutions de droits de la personne, organisations autochtones, OSC et autres) dans toutes les étapes de l'EPU:

- **Examen et adoption du document final de l'EPU4** : En mars 2024, à Genève, le document final sera examiné et adopté.
- **Mise en œuvre et suivi des recommandations** : En 2024-2028, les gouvernements FPT ont la responsabilité de mettre en œuvre, au minimum, les recommandations acceptées et d'en faire le suivi, en collaboration avec tous les acteurs concernés.
- **Rapport de mi-parcours** : Les OSC recommandent que le Canada présente, en collaboration avec tous les acteurs, un rapport de mi-parcours en 2026 ou 2027.
- **5e EPU du Canada** : Les OSC recommandent que les différents acteurs soient impliqués tôt et de façon significative dans la collecte d'informations et les discussions en vue du rapport national.

Questions et discussion

Merci de votre soutien et attention!